



# Camp de jour 2018

## GUIDE DES PARENTS

**Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby**

360, rue Principale, Saint-Alphonse-de-Granby

Horaire : Lundi au jeudi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30, Vendredi 8 h 30 à 12 h

Tél. : 450 375-4570 | [infos@st-alphonse.qc.ca](mailto:infos@st-alphonse.qc.ca)

[www.st-alphonse.qc.ca](http://www.st-alphonse.qc.ca)



Chers parents,

Nous désirons tout d'abord vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de l'intérêt et de la confiance envers le camp de jour de Saint-Alphonse-de-Granby. Le présent document vous apportera des **INFORMATIONS ESSENTIELLES** au bon fonctionnement du camp de jour. Nous comptons sur votre collaboration pour lire avec attention cette section. De cette façon, nous commencerons la saison du bon pied !

Soyez assuré de notre dévouement complet au service de votre enfant. L'équipe du camp de jour est enthousiaste à l'idée d'offrir des activités variées, dynamiques et enrichissantes pour vos enfants au cours de la saison estivale. Nous sommes ouverts à vos commentaires et vos idées !

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement supplémentaire.

Karine Laplante

Coordonnatrice des loisirs

450 375-4570 | [www.st-alphonse.qc.ca](http://www.st-alphonse.qc.ca) | [k.laplante@st-alphonse.qc.ca](mailto:k.laplante@st-alphonse.qc.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

À apporter dans le sac à dos	8	Maladies	5
Absences	5	Médicaments	5-6
Accidents et malaises	5-6-9	Mission du camp	3
Calendrier estival	13	Modalités de paiement	11
Code de vie	14	Numéros de téléphone	3
Communications	5	Objets interdits et perdus	8-9
Crème solaire	7	Plainte	11
Dîner et collations	6	Politique de remboursement	11
Discipline	10	Présences	4
Équipe	3	Présentation	2
Horaire du camp de jour	4	Sanctions	10
Horaire du service de garde	4	Sorties	9-10-15
Journée type	12	Table des matières	2
Lieu du camp	3	Vêtements	7

## **MISSION DU CAMP**

---

La mission du camp de jour de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby est de faire vivre de belles réussites à votre enfant tout en s'amusant par le biais du jeu, en leur proposant des défis à leur hauteur.

Nous voulons aider les enfants à se réaliser et maximiser leur autonomie, leur confiance et aller jusqu'au dépassement. On vous attend avec impatience pour faire vivre de nouvelles expériences et des activités inoubliables à vos enfants.

## **VALEURS DU CAMP**

- \* Plaisir
- \* Encadrement
- \* Découverte
- \* Sécurité

## **L'ÉQUIPE**

---

Elle est formée d'une vingtaine de personnes : coordonnatrices, animateurs et aides-animateurs. Toute l'équipe (mis à part des aides-animateurs) a suivi une formation d'animation et une formation en premiers soins.

## **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE**

---

**Camp de jour : 450 522-7246**

Coordonnatrice des loisirs : Karine Laplante 375-4570

## **LIEU DU CAMP**

---

École de la Moisson d'Or, située au 309, rue Principale.

Toutes les activités se dérouleront à l'école de la Moisson d'Or et lors des sorties, nous vous remettrons une feuille d'autorisation. Si l'endroit où se déroulent les activités de la journée devait changer (cas exceptionnel), une affiche sera apposée sur la porte pour vous en informer.

## **HORAIRE**

---

Le camp se déroule du mercredi 27 juin au vendredi 10 août 2018 (7 semaines)

Du lundi au vendredi de **9 h à 16 h**

\*\* Seulement pour les enfants inscrits au camp de jour. Nous n'assurons pas de surveillance à l'extérieur de ces heures.

Le dîner se déroule de 11 h 30 à 13 h 00 sous la surveillance des animatrices ou animateurs.

Les parents demeurent les seuls responsables du transport à l'aller et au retour de leurs enfants.

## **HORAIRE SERVICE DE GARDE**

---

Lundi au vendredi de **7 h à 9 h et 16 h à 17 h 30**

\*\* Ces heures sont réservées pour les enfants inscrits. \*\*

\*\* Chaque matin, vous devez signer votre nom sur la feuille à cet effet.

\*\* Chaque soir, vous devez signer votre nom sur la feuille à cet effet.

\*\* Service de **SURVEILLANCE et non D'ANIMATION**.

**N.B. Une amende de 5 \$ par 5 minutes de retard est prévue pour le parent qui vient chercher son enfant après la fermeture du service de garde, soit après 17 h 30.**

## **LA PRISE DES PRÉSENCES**

---

Tous les matins vers 9 h 15.

- Si votre enfant doit **quitter le camp de jour** au cours de la journée, il devra en aviser son animatrice et la coordonnatrice par le biais d'un mémo signé par le parent.
- Si une autre personne que celle mentionnée sur le formulaire d'inscription vient chercher votre enfant, veuillez aviser son animateur ou animatrice.

## **ABSENCE D'UN ENFANT**

---

Comme le camp de jour est une activité de loisirs, le personnel ne communiquera pas avec vous en cas d'absence de votre enfant. Vous n'avez pas non plus à motiver son absence.

## **COMMUNICATION HEBDOMADAIRE AVEC LES PARENTS**

---

Vous êtes des partenaires privilégiés dans la réussite de notre camp de jour. Nous tenons à ce que vous soyez informés de ce qui s'y passe. C'est pourquoi nous avons mis sur pied des moyens pour communiquer avec vous.

Tous les jeudis, vous pourrez vous procurer notre **Journal de bord** sous le babillard pour toutes les informations de la semaine suivante (activités spéciales, choses à apporter, rappels importants, etc.). Le journal sera envoyé par courriel aux parents qui auront indiqué leur adresse courriel au formulaire d'inscription de leur enfant.

## **COMMUNICATION QUOTIDIENNE**

---

Tous les jours, prenez le temps de regarder le babillard près du gymnase. Des informations importantes s'y retrouveront tout au long de l'été. S'il y a un problème avec votre enfant, la coordonnatrice du camp tentera de vous rencontrer pour vous expliquer la situation.

**C'est en favorisant la communication que nous pourrons éviter les mauvaises surprises et les malentendus!  
Nous comptons sur votre collaboration.**

## **MALADIE, CAS D'ACCIDENT ET ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS**

---

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- ✓ Fièvre de 39 degrés Celsius et plus
- ✓ Diarrhée
- ✓ Vomissements au cours des 24 dernières heures
- ✓ Présence de parasites (poux)

## Aucun médicament ne sera administré à un enfant sans autorisation écrite des parents.

Les médicaments doivent nous parvenir dans un contenant étiqueté au nom de l'enfant et en précisant le dosage.

Si un accident se produit au cours de la journée, un rapport d'accident sera rempli et toutes les informations relatives à l'événement seront remplies ainsi que les mesures prises. La coordonnatrice du camp aura en sa disponibilité le rapport. Les parents devront le signer une fois qu'ils en auront pris connaissance.

Si la Municipalité juge nécessaire ou approprié, pour cause de maladie ou d'accident, de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

**NOTE : Si votre enfant est souffrant au cours de la journée, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.**

### **LE DÎNER**

---

- Tous les enfants doivent apporter deux collations pour la journée, ainsi qu'un lunch pour ceux qui mangent avec nous (tous dans le même sac, contrairement à l'école);
- Il est préférable d'apporter un lunch froid, car nous ne disposons **que d'un micro-ondes.**
- Nous comptons sur votre collaboration pour préparer **une boîte à lunch par enfant et non par famille.** Ceci facilite l'organisation du dîner.
- Le camp de jour vous **INTERDIT D'INSÉRER** tout ce qui contient **KIWI, NOIX, ARACHIDES ET FRUITS DE MER** dans les collations ou les lunches de vos enfants. Le partage ou l'échange d'aliments sera strictement interdit.

## **TENUE VESTIMENTAIRE**

---

- Pour profiter au maximum des activités, votre enfant doit être vêtu d'une tenue sportive (à privilégier);
- Des espadrilles (souliers fermés obligatoires)
- Vous pouvez aussi prévoir du linge de rechange dans toutes circonstances.
- Les enfants devront porter pour toutes les activités à l'extérieur, un chapeau, une casquette ou tout autre accessoire pouvant protéger la tête des rayons du soleil.

## **APPLICATION DE LA CRÈME SOLAIRE (EN CRÈME SEULEMENT)**

---

- Les spécialistes conseillent d'appliquer de la crème solaire au moins vingt minutes avant l'exposition au soleil. Étant donné la situation du camp de jour (peu d'ombre), **il est de la responsabilité des parents d'appliquer de la crème solaire à leur enfant avant son arrivée au camp de jour.** De plus, il est important que votre enfant apporte sa crème solaire, car après le dîner les enfants devront en appliquer.
- À noter que chaque enfant d'une même famille doit avoir en sa possession une crème solaire; les groupes ne se trouvent pas nécessairement au même endroit au même moment. Soyez donc prévoyants.
- **IMPORTANT! La crème solaire en vaporisateur est proscrite, car elle cause des dégâts importants aux planchers. VOTRE ENFANT DOIT AVOIR EN SA POSSESSION DE LA CRÈME SOLAIRE EN TUBE UNIQUEMENT.**

## À APPORTER TOUS LES JOURS DANS LE SAC À DOS

---

- ▶ Lunch froid et deux collations (dans le même sac)
- ▶ Crème solaire identifiée (en tube seulement)
- ▶ Bouteille d'eau ou gourde
- ▶ Chapeau ou casquette
- ▶ Espadrille de course
- ▶ Maillot de bain, serviette de plage (certaines activités, comme des jeux d'eau, sont prévues à l'horaire, mais d'autres seront improvisées, par exemple lorsqu'il y a des canicules).
- ▶ Vêtements de rechange
- ▶ Médicaments (au besoin). Aviser la coordonnatrice pour remplir le *Formulaire d'autorisation de l'administration de médicament*.
- ▶ Il est important de bien identifier les vêtements de votre enfant.

Veillez prendre note qu'il est important que tous les enfants portent des vêtements confortables et adaptés pour courir sur le gazon, jouer dans le sable, s'asseoir par terre. C'est la raison pour laquelle les sandales, les souliers à talons hauts, les robes et les jupes sont interdits puisqu'ils empêchent les enfants de participer à certaines activités.

## OBJETS QUI RESTENT À LA MAISON

---

Veillez laisser tous les objets personnels à la maison comme cartes, toutous, billes, iPod. Ils sont interdits pendant le camp de jour et le service de garde (sauf exception). Si l'un de ces objets est utilisé pendant le camp, il sera confisqué.

Le camp de jour n'est pas responsable du bris, de perte ou de vol des objets apportés au camp de jour.

Aucun soulier avec des roulettes ne sera admis.



## **OBJETS PERDUS**

---

**\*\* Afin d'éviter les objets perdus, veuillez bien identifier chacun des objets et vêtements appartenant à votre enfant (dont sa boîte à lunch). \*\***

- Un endroit spécifique est installé à l'intérieur de l'école de la Moisson d'Or pour les vêtements et objets perdus;
- **Le camp de jour n'est pas responsable des bris, de la perte ou du vol des objets qui sont apportés au camp de jour ou au service de garde par les enfants.**

## **ACCIDENTS ET MALAISES**

---

- En cas d'accident, le camp de jour ne peut qu'administrer les **premiers soins** (animateur ou animatrice formée).
- Si le camp de jour doit renvoyer votre enfant avant l'heure prévue, vous devez prévoir un endroit où l'enfant pourra aller.

## **LES SORTIES**

---

- Comme par le passé, les frais pour les sorties à l'extérieur **ne sont pas inclus dans les frais d'inscription.** Tous les enfants inscrits au camp de jour sont donc admis aux sorties. Toutefois, si vous préférez que votre enfant ne vienne pas à la sortie, le camp de jour offre un service de garde pour la journée. Il sera de votre responsabilité d'avertir la coordonnatrice que votre enfant reste au camp en l'indiquant sur le coupon-réponse.
- La Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby assure le transport en autobus pour toutes les sorties.
- Pour assurer une meilleure surveillance lors des sorties, nous avons quelques fois besoin de parents accompagnateurs. Votre collaboration est primordiale pour ce genre d'activités pour respecter le ratio. Il sera donc possible de vous inscrire en tant que parent accompagnateur sur la feuille d'inscription qui vous sera remise avant les sorties. Vous devez par contre remplir un formulaire pour les antécédents judiciaires.
- Vous devez payer les frais en **ARGENT COMPTANT SEULEMENT.**  
**Le montant juste serait apprécié.**

## **SORTIES AUX JEUX D'EAU**

---

Départ : **9 h 30** | Retour : **16 h**

\*\* Nous irons une fois par semaine au parc Jacques-l'Heureux pour s'amuser dans les jeux d'eau. S'il pleut, l'activité sera annulée ou reportée.

- Le maillot de bain, la serviette de plage et la crème solaire doivent être placés dans un **sac à dos**.
- Aucun argent n'est autorisé.

## **DISCIPLINE**

---

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous (enfants et animateurs), un code de vie établi (voir page.14 du présent guide). Les enfants doivent respecter ces règles. Dans le cas contraire, des conséquences comme ci-dessous peuvent mener jusqu'à l'expulsion sans remboursement.

## **SANCTIONS**

---

Certaines situations pourraient conduire à l'application des mesures disciplinaires : Violence, refus répétitifs d'obéir aux consignes, impolitesse répétée, conduite inacceptable et intolérable, lancement d'objets, fugue, morsure, langage vulgaire ou inacceptable ou autre comportement antisocial.

Voici les sanctions qui peuvent survenir

- 1) **Avertissement verbal** auprès de l'enfant et du parent.
- 2) **Avertissement écrit. Le parent doit signer la feuille** et la retourner à la coordonnatrice.
- 3) **Rencontre avec les parents**, la coordonnatrice du camp de jour et la coordonnatrice des loisirs et **suspension d'une journée au camp**.
- 4) **Suspension pour 1 semaine** selon la gravité du geste ou la redondance.
- 5) **Suspension complète du camp**.

**\*\*\* Selon la situation, il est possible de passer immédiatement d'une étape à une autre\*\*\***

**La suspension ou l'expulsion n'est pas assujettie au remboursement des activités.**

## **MODALITÉS DE PAIEMENT**

---

Le camp de jour doit être payé en totalité lors de l'inscription (à la remise du formulaire). Il est possible de faire deux paiements. Vous pouvez nous remettre deux chèques, mais le premier chèque doit être remis la journée de l'inscription (moitié du paiement) et l'autre moitié du paiement avant le début du camp de jour, soit le 27 juin 2018.

Vous devez libeller votre chèque à l'ordre de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby. En cas de non-paiement complet avant ces dates, l'inscription au camp de votre enfant sera annulée.

## **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

---

Si l'annulation est faite avant le **27 JUIN 2018 INCLUSIVEMENT** les frais sont remboursables à 100 %. Si l'annulation est faite après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

**Annulation par la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby** : La municipalité se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité lorsque le nombre de participants n'atteint pas le minimum requis, ou pour toute autre raison hors de son contrôle. Le remboursement sera alors intégral et sans pénalité.

Pour une annulation où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la Municipalité remboursera au prorata du montant payé, moins les frais d'administration de 10 \$.

## **PROCÉDURE DE PLAINTE**

---

La municipalité est ouverte à toute plainte et à tout commentaire. Un formulaire de plainte est disponible à l'accueil du camp de jour. Vous n'avez qu'à le demander. Vous avez aussi la possibilité de communiquer directement avec la coordonnatrice des loisirs, Karine Laplante, par téléphone au 450 375-4570 ou par courriel au [k.laplante@st-alphonse.qc.ca](mailto:k.laplante@st-alphonse.qc.ca).

## Voici un aperçu d'une journée type

<b>HEURE</b>	<b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</b>
<b>9 H</b>	<b>ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET PRISE DE PRÉSENCES</b>
<b>9 H 15</b>	<b>ACTIVITÉ ORGANISÉE</b>
<b>10 H 15</b>	<b>COLLATION</b>
<b>10 H 30</b>	<b>ACTIVITÉ ORGANISÉE</b>
<b>11 H 15</b>	<b>DÎNER</b>
<b>12 H 30</b>	<b>JEUX LIBRES</b>
<b>13 H</b>	<b>ACTIVITÉ ORGANISÉE</b>
<b>14 H 30</b>	<b>COLLATION</b>
<b>15 H 00</b>	<b>ACTIVITÉ ORGANISÉE</b>
<b>15 H 45</b>	<b>FIN DES ACTIVITÉS RASSEMBLEMENT PAR GROUPE</b>
<b>16 H</b>	<b>FIN DE LA JOURNÉE</b>



## CALENDRIER DES ACTIVITÉS

(Ce calendrier peut-être modifié)

SEMAINES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Semaine 1	25 juin	26 juin	27 juin	28 juin	29 juin
Semaine 2	2 juillet	3 juillet	4 juillet	5 juillet	6 juillet
Semaine 3	9 juillet	10 juillet	11 juillet	12 juillet	13 juillet
Semaine 4	16 juillet	17 juillet	18 juillet	19 juillet	20 juillet
Semaine 5	23 juillet	24 juillet	25 juillet	26 juillet	27 juillet
Semaine 6	30 juillet	31 juillet	1er août	2 août	3 août
Semaine 7	6 août	7 août	8 août	9 août	10 août

## CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR

- Le respect des animateurs et animatrices, de vos compagnons de jeu et du code de vie doit être présent en tout temps.
  - On écoute les animateurs ou les animatrices lorsque ceux-ci ou celles-ci demandent le silence.
    - Aucun blasphème et langage vulgaire n'est accepté.
      - Aucun coup, injure ou bataille ne sera toléré.
  - En aucun cas, nous ne partons du site sans autorisation de l'animatrice ou l'animateur(ou des parents : avec autorisation écrite d'un des parents).
    - Je porte un chandail, un short ou pantalon ainsi que mes souliers toute la journée, à moins que mon animateur ou animatrice me permette de les enlever.
    - Je vais seulement dans les endroits qui me sont réservés, c'est-à-dire le gymnase, les toilettes et la cour d'école.
      - Je jette en tout temps mes déchets dans la poubelle.
- Je parle gentiment à tous les membres de l'équipe du camp de jour et aux autres amis.
  - Je reste toujours avec mon groupe, sauf pour les activités spéciales.
    - Je fais attention au matériel du camp de jour.
- Aucune violence verbale ou physique envers notre personnel ne sera tolérée.
  - Aucune impolitesse d'aucune nature ne sera tolérée.
  - Sourire, bonne humeur, participation sont de mise.



## **SORTIES**

*(Les heures de départs et d'arrivées peuvent changer. Pour une information à jour, consulter le Journal de bord de la semaine en cours)*

### **PARC DU LAC BOIVIN - 10 \$**

**JEUDI 5 JUILLET 2018**

**LE DÉPART EST PRÉVU POUR : 9 H 15**

**LE RETOUR EST POUR : 16 H**

**IMPORTANT!!**

Les enfants doivent apporter un lunch froid et deux collations. Un maillot de bain, serviette de plage, crème solaire, chapeau et bouteille d'eau.

Aucun argent n'est permis.

### **RANCH MASSAWIPPI - 15 \$**

**MARDI 24 JUILLET 2018**

**LE DÉPART EST PRÉVU POUR : 9 H**

**LE RETOUR EST POUR : 16 H**

**IMPORTANT!!**

Les enfants doivent apporter : Sac à dos, bouteille d'eau que l'enfant peut remplir pendant la journée, Collations (éviter les fruits mous comme les bananes et les poires), chaussures de course (pas de bottes de pluie, trop glissantes), vêtements confortables et adaptés à la température (prévoir casquette pour le soleil et imperméable si risque de pluie. L'idéal est que l'enfant porte des couches de vêtements qu'il peut mettre ou enlever au besoin, chasse-moustique (facultatif), crème solaire.

### **PLAGE DU MONT ORFORD - 15 \$**

**JEUDI 9 AOÛT 2018**

**LE DÉPART EST PRÉVU POUR : 9 H**

**LE RETOUR EST POUR : 16 H**

**IMPORTANT!!**

Les enfants doivent apporter un lunch froid et deux collations. Un maillot de bain, serviette de plage, crème solaire, chapeau et bouteille d'eau.

Aucun argent n'est permis.



**L'équipe du camp de  
jour vous souhaite un  
excellent été !**